

HITIMANA Léonidas

Vétérinaire de
Commune BICUMI
KIGALI

Bicumbi, le 31/03/89

22 NOV. 1989 **DECLARATION de CREANCE**
=====

Objet : Indemnités Moto.

Le Gouvernement de la République Rwandaise (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts) doit à Monsieur HITIMANA Léonidas la somme de SIX MILLE FRANCS RWANDAIS (6.000Frw) pour avoir utilisé son véhicule personnel pour les déplacements de service.

- Identification du véhicule : YAMAHA A14.12 (livrée à crédit pour le Projet KIGALI-EST).
- Le nombre de Kms parcourus suivant les ordres de mission et les journaux de route en annexe est de :
Mois de Mars 1989 : 6000 km à raison de 10Frs/km, soit : 10 f x 600 = 6.000,-Frs.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de SIX MILLE FRANCS RWANDAIS (6.000,-Frs).

O.P. 2187/27/12/89
[Signature]
21-12-89

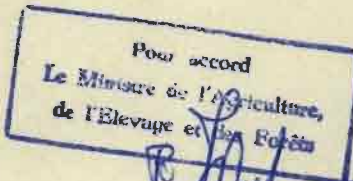
Vu et approuvé par :

Le Chef de Projet Kigali-Est

Le Bénéficiaire

Michel RUBAYIZA

HITIMANA Léonidas



Pour vérification, approbation et impénabilité

à charge de l'art. 18909030303

Engagement n° 33 à la fiche mod. B1

le 19 NOV. 1989

Le Gestionnaire des Crédits

HITIMANA Léonidas

Vétérinaire de
Commune BICUMI
KIGALI

Bicumbi, le 31/03/89

DECLARATION de CREANCE

Objet : Indemnités Moto.

Le Gouvernement de la République Rwandaise (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts) doit à Monsieur HITIMANA Léonidas la somme de SIX MILLE FRANCS RWANDAIS (6.000Frw) pour avoir utilisé son véhicule personnel pour les déplacements de service.

- Identification du véhicule : YAMAHA A14.12 (livrée à crédit pour le Projet KIGALI-EST).
- Le nombre de Kms parcourus suivant les ordres de mission et les journaux de route en annexe est de :
Mois de Mars 1989 : 6000 km à raison de 10Frw/km, soit : 10 f x 600 = 6.000,-Frw.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de SIX MILLE FRANCS RWANDAIS (6.000,-Frw).

Vu et approuvé par :

Le Chef de Projet Kigali-Est

Le Bénéficiaire

Michel RURAYIZA

HITIMANA Léonidas



Pour vérification, approbation et imputation
à charge de l'art. 18909030303
Engagement n° 33 à la fiche mod. 36
le 2 NOV. 1989
Le Gestionnaire des Crédits







MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DES FORÊTS
PROJET KIGALI-EST

ORDRE DE MISSION ET JOURNAL DE ROUTE : Mois de mars 1989

Monsieur : HITIMANA Léonidas
Fonction : Vétocom Bicumbi
Est autorisé de se rendre à :

Dates	Lieux	Motif de déplacement	Kms parcourus (aller+retour)	Visa de l'autorité resp. où l'agent s'est rendu.
2/3/89	Nzige-Bicumbi-Nawe Rubona-Karenge-Bihembe	Suivi gpts et rapports annuels	100	
4/3	Nzige-Gahengeli-Bihembe- Murehe	Soins bétail Inspection viandes rapport gpt	66	
5/3	Nzige-Bihembe-Rukoli- Karenge	Insp. des viandes rapports gpts	57	
6/3	Nzige-Rubona -Mabare	Inspection des viandes VAR.	65	
7/3	Nzige-Gahengeli-Masaka PKF	XX regler dossier moto, VAR	78	

(suite)

8/3	Nzige-Murehe-Nzige-Karenge Bihembe	rappor sur Les gpts	93	
9/3	Nzige-Mabare-Rubona-Nawe- Bicumbi	Inspection des viandes V&R	91	
10/3	Nzige-Mwulire-Bicumbi	Suivi Gpt Formation CCDFP	72	
14/3	Nzige-Gahengeli-Nzige Kigali	Vaccinations antirabiques Dossier mdto	126	
16/3	Nzige-Mabare-Rubona-Nawe -Karenge-Masaka PKE	chercher et remettre rapports par les gpts	117	
			865	

Fait à Nzige....., le 31/3/89.

Le Bourgmestre de la Commune... Bicumbi...
SEMENZA Laurent



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DES FORETS
B.P. 621 KIGALI.

Kigali, le **13 FEV. 1989**

N° 722 /09.01

✓ Monsieur HITIMANA Léonidas
Vétérinaire de la Commune Bicumbi
KIGALI.

Monsieur,

Référence faite à votre lettre du 21
Novembre 1988 relative à la demande d'indemnités kilométriques
pour l'utilisation au service de votre moto personnelle, j'ai
l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes autorisé
à bénéficier de ces indemnités pour les déplacements de service
reconnus par vos autorités hiérarchiques et conformément aux
directives en vigueur.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DES FORETS

A. NTEZILYAYO.



Dr NSENGIYAREMYE Dismas
Secrétaire Général

C.P.I. à :

- Monsieur le Directeur Général
de l'Elevage
KIGALI
- Monsieur le Chef de Projet
KIGALI-EST
MASAKA
- Madame la Gestionnaire des crédits
au MINAGRI
KIGALI
- Monsieur le Vétérinaire de
Préfecture
KIGALI.

